

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 décembre 2009** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller..

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09,283 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09,284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté :

21.1 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS – Nomination des représentants de la ville

09-232 RÉSOLUTION NO 09-232 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

09,285 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2009.

09-233 RÉSOLUTION NO 09-233 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2009

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2009 tel que présenté.

09,286 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

09,287 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle n'a pas pu participer à l'assemblée générale annuelle du centre récréatif.

La conseillère Nicole Carle informe les membres du conseil que la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin a été reportée au 14 décembre.

09,288 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports de l'administration, du service d'infrastructures et du service de prévention des incendies ont été transmis avec l'avis de convocation de la présente réunion. Aucune question n'est posée.

09,289 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

09-234 RÉSOLUTION NO 09-234 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (180 589,33 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

09,290 CORRESPONDANCE

La conseillère Christiane Lampron se dit intéressée à participer à la session d'information pour les élus qui sera offerte par la Sûreté du Québec en février 2010.

(Christian Côté arrive à 19 h 48.)

09.291 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**09-235 RÉSOLUTION NO 09-235
RÉPARTITION DES TÂCHES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection a eu lieu le 1^{er} novembre dernier;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- RÉPARTITION DES TÂCHES. Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- | | |
|--|--|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christian Côté |
| • Corporation de développement
économique des Bois-Francis
Substitut | Bruno Grenier
Christian Côté |
| • Parc Marie-Victorin | Nicole Carle |
| • Embellissement | Micheline Pinard-Lampron |
| • Comité en Vert | Micheline Pinard-Lampron
Nicole Carle
Christiane Lampron |
| • Gestion des matières résiduelles | Christian Tisluck |
| • Régie intermunicipale d'élimination
des matières résiduelles des Sources
Substitut | Christian Tisluck
Christian Drouin |
| • Infrastructures municipales
et service des incendies | Christian Tisluck
Christian Côté |
| • Maison des jeunes, Sports
et Loisirs
Substitut (Maison des jeunes) | Christiane Lampron
Christian Drouin
Nicole Carle |
| • Centre Récréatif Kingsey inc. | Christiane Lampron |
| • Bibliothèque et CRSBP | Christiane Lampron |
| • Comité consultatif d'urbanisme | Christiane Lampron
Christian Drouin |
| • Responsable culturel à la MRC | Micheline Pinard-Lampron |
| • Responsable des questions
familiales et/ou des aînés
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christiane Lampron |
| • Transport adapté | Christian Tisluck |

- Transport collectif MUNICAR Christian Tisluck
- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté
Christian Drouin
- Comité de promotion de Kingsey Falls Christian Côté
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins
Substitut Alain Ducharme
Christian Tisluck
Christiane Lampron

- 2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT ET DE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC.** Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Christian Côté assura ces fonctions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
- 3- PUBLICATION.** La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition de janvier 2010.
- 4- REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 08-144.

09,291.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

**09-236 RÉSOLUTION NO 09-236
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET
DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un an;
- 2 Le 31 décembre 2009, Christian Côté aura occupé le poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska durant 1 an;
- 3 Il y a lieu de nommer un maire suppléant et délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- MAIRE SUPPLÉANT ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA.** Monsieur Christian Côté est nommé au poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska et à monsieur Christian Côté.

09,291.2 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des représentants de la municipalité

**09-237 RÉSOLUTION NO 09-237
CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU RÉPONDANT
ET DE LA COORDONNATRICE AU CRSBP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le CRSBP demande annuellement une confirmation du répondant et de la coordonnatrice de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANTE.** Le conseil municipal nomme madame **Christiane Lampron**, conseillère, à titre de répondante de la bibliothèque municipale auprès du CRSBP.
- 2- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame **Suzanne Boulet** à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

09,291.3 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – Confirmation de la nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés

**09-238 RÉSOLUTION NO 09-238
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES
QUESTIONS FAMILIALES ET/OU DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour action municipale et famille demande une confirmation de la nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme madame **Micheline Pinard-Lampron**, mairesse, à titre de responsable des questions

familiales et/ou des aînés et madame **Christiane Lampron**,
conseillère, comme substitut.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour action municipale et famille.

09,292 AJOURNEMENT

À 20 heures, la mairesse ajourne la session pour la tenue de la session spéciale pour l'adoption du budget.

09,293 REPRISE DE LA SESSION

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ, greffier, directeur général.

La session reprend le 7 décembre 2009 à 20 h 16.

09,294 RESSOURCES HUMAINES

09,294.1 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2010

09-239

RÉSOLUTION NO 09-239 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'EXERCICE 2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière et aux étudiants une augmentation salariale de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**09,294.2 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER
TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL**

**09-240 RÉSOLUTION NO 09-240
EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER
TEMPORAIRE, À TEMPS PARTIEL
SERVICE D'INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux d'entretien des bâtiments devront être effectués durant l'hiver;
- 2 Il y a lieu d'embaucher un employé à mi-temps sur une base temporaire pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT résolu ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER TEMPORAIRE, À TEMPS PARTIEL.** Le conseil municipal embauche monsieur Jérémie Bougie au poste de journalier pour le Service d'infrastructures.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Bougie aura le statut d'employé temporaire à temps partiel. Il sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 09-65. Le salaire horaire est celui prévu à la résolution 09-72 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jérémie Bougie.

09,294.3 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA PATINOIRE

**09-241 RÉSOLUTION NO 09-241
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
SAISON 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;

- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 Le directeur général recommande l'embauche de M. Marc-Antoine Morel et de M. Jérémy Bougie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS.** La municipalité retient les services de M. Jérémie Bougie et de M. Marc-Antoine Morel pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2009-2010. Ces personnes travailleront en alternance un maximum de vingt-trois (23) heures par semaine et assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur pour les étudiants autres que sauveteur et animateur au terrain de jeux, au service de la ville au cours de l'exercice 2009 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2010, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :

du lundi au jeudi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le vendredi :	de 18 h à 22 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 17 h;
	et de 18 h à 21 h.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée à messieurs Jérémie Bougie et Marc-Antoine Morel.

09,294.4 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – Abonnement au CascaGym pour 2006 et 2007

09-242 RÉSOLUTION NO 09-242 ABONNEMENT AU CASCAGYM POUR POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR LES ANNÉES 2006 ET 2007

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est important que les pompiers et les premiers répondants se gardent en bonne condition physique;
- 2 Les pompiers et les premiers répondants de Kingsey Falls utilisent les installation du Cascagym pour leur entraînement;

- 3 Une partie des abonnements pour les années 2006 et 2007 n'a pas été payée et que la ville a reçu une facture à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT D'ABONNEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer le solde des abonnements au Cascagym pour les pompiers et les premiers répondants pour les années 2006 et 2007.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **MILLE DEUX CENT DIX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (1 210,59 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**09,294.5 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE
L'ABONNEMENT AU CASCAGYM POUR LES
POMPIERS ET LES PREMIERS RÉPONDANTS**

**09-243 RÉSOLUTION NO 09-243
ABONNEMENT AU CASCAGYM
MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR
LES POMPIERS ET LES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est important que les pompiers et les premiers répondants se gardent en bonne condition physique;
- 2 Les pompiers et les premiers répondants de Kingsey Falls utilisent les installation du Cascagym pour leur entraînement;
- 3 Il y a lieu de définir les modalités de remboursement du coût des abonnements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à rembourser aux pompiers et aux premiers répondants le coût que chacun devra déboursier pour son abonnement au CascaGym. Le remboursement sera effectué sur présentation d'un reçu à l'effet que l'abonnement a été payé.
- 2- **PAIEMENT.** Le remboursement sera effectué sur la paie qui suivra la demande.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise au directeur du service de prévention des incendies ainsi qu'aux pompiers et aux premiers répondants.

09,295 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

09,295.1 ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

**09-244 RÉSOLUTION NO 09-244
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Lors d'une intervention sur les lieux d'un incendie, les pompiers ont perdu la caméra thermique;
- 2 Il y a lieu d'acheter une nouvelle caméra;
- 3 L'assureur de la ville accepte de rembourser le coût d'achat en excluant la franchise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Aéro-Feu une caméra thermique Évolution 5600, numéro de série A0-47779-J09, le tout tel que décrit à la facture no 175937 du 2 novembre 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (8 651,87 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**09,295.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION
INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

**09-245 RÉSOLUTION NO 09-245
SERVICE DE PROTECTION INCENDIE À
LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick désire offrir un service de prévention et de lutte contre l'incendie à ses citoyens;
- 2 Cette municipalité n'est pas en mesure de se doter d'un tel service et d'en assumer entièrement les coûts;

- 3 La municipalité désire obtenir ce service par l'entremise de la Ville de Kingsey Falls et que celle-ci est disposée à l'offrir;
- 4 En vertu du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska, la Ville de Kingsey Falls doit desservir une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;
- 5 Les parties pourront signer l'entente au début de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FOURNITURE DE SERVICE INCENDIE.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'assurer le service incendie à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick en attendant la signature de l'entente. Cette résolution sera effective à compter du 15 décembre 2009.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

09,295.3 NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Ce point est reporté à une session ultérieure.

09,296 COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – Adjudication du contrat

**09-246 RÉSOLUTION NO 09-246
COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES,
DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET
DES MATIÈRES PUTRESCIBLES
CONTRAT À LA FIRME
CASCADES RÉCUPÉRATION, DIVISION DE CASCADES INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville offre un service de collecte et de disposition des matières résiduelles;
- 2 Le contrat actuel vient à échéant et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente;
- 3 Cascades Récupération, division de Cascades inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec la firme Cascades Récupération, division de Cascades inc. pour la collecte et le transport des déchets solides,

la collecte, le transport et le traitement des matières récupérables et la collecte, le transport et le traitement des matières putrescibles pour une durée de cinq (5) ans, le tout tel que prévu au devis d'appel d'offres no 09-11 du 30 octobre 2009 et de toutes ses annexes. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2010.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENT DIX-HUIT DOLLARS ET TROIS CENTS (656 318,03 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution, selon le calendrier suivant :

2010	125 048,94 \$;
2011	127 774,60 \$;
2012	130 825,78 \$;
2013	134 546,63 \$;
2014	138 122,08 \$.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Cascades Récupération, division de Cascades inc.

09,297 REDDITION DE COMPTES 2009 POUR LE «PROGRAMME DE PARTAGE DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE» – Mandat à la firme Lemire, Lemire, CA

**09-247 RÉSOLUTION NO 09-247
REDDITION DE COMPTE 2009 POUR LE « PROGRAMME DE PARTAGE DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE »
MANDAT À LA FIRME LEMIRE, LEMIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit préparer, pour le 31 décembre 2009, une reddition de comptes dans le cadre du «Programme de partage de la taxe fédérale d'accise sur l'essence» pour l'exercice financier 2009;
- 2 Il y a lieu de mandater la firme Lemire, Lemire comptables agréés pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Lemire, Lemire comptables agréés pour procéder à la reddition de comptes dans le cadre du «Programme de partage de la taxe fédérale d'accise sur l'essence» pour l'exercice financier 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Lemire, Lemire comptables agréés.

09,298 RÉSIDENCES ST-AIMÉ INC. – Renouvellement de l'entente dans le cadre du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

**09-248 RÉOLUTION NO 09-248
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DE LOGEMENTS
DES RÉSIDENCES ST-AIMÉE INC PHASES 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a accepté de signer une entente avec la Société d'habitation du Québec et les Résidences St-Aimé inc. relativement au financement de logements pour personnes âgées;
- 2 L'entente a pris fin le 31 mars 2008 et qu'il y a lieu de la renouveler pour une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler l'entente signée avec la Société d'habitation du Québec et les Résidences St-Aimé inc. dans le cadre du projet de supplément au loyer Accèslogis pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013. Le renouvellement prévoit le même taux de participation de la ville, soit 10 %.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée aux Résidences St-Aimé inc. le plus tôt possible.

09,299 TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS – Adhésion et participation financière pour 2010

**09-249 RÉOLUTION NO 09-249
TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;

- 2 Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SIX CENT SEPT DOLLARS (5 607,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

09,300 ENTENTE LOISIR 2010 – Ville de Warwick

09-250 **RÉSOLUTION NO 09-250**
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE
AUX LOISIRS ET À LA CULTURE
AVEC LA VILLE DE WARWICK
EXERCICE 2010

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs résidants de la municipalité désirent participer à des activités de loisirs qui ne sont pas offertes sur le territoire de Kingsey Falls;
- 2 La Ville de Warwick offre de telles activités aux résidants de Kingsey Falls à condition qu'une entente intermunicipale soit signée;
- 3 La municipalité est autorisée à signer cette entente concernant les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE INTERMUNICIPALE.** La municipalité est autorisée à signer une entente avec la Ville de Warwick à l'égard des services de loisirs mis à la disposition des résidants de Kingsey Falls, le tout concernant le projet d'entente de la présente résolution qui en fait partie intégrale.

- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée sans délai à la Ville de Warwick.

09,301 CONTRIBUTION AUX COURS DE NATATION DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS

**09-251 RÉSOLUTION NO 09-251
CONTRIBUTION AUX COURS DE NATATION
DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville, aux termes de la résolution 03-259, a déterminé que les cours de natation représentent un élément de sécurité non négligeable pour la population de Kingsey Falls;
- 2 La ville n'a pas d'installation intérieure pour dispenser ces cours pendant la saison hivernale;
- 3 La ville acquitte déjà un montant de 31,00 \$ pour les cours de natation qui sont donnés dans les villes de Warwick, Victoriaville et Asbestos;
- 4 Un montant de 32,00 \$ sera exigé de la part des municipalités qui offrent le service en 2010;
- 5 Il y a lieu que la municipalité assume cette hausse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 08-233.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La municipalité est autorisée à verser une contribution financière jusqu'à concurrence de **TRENTE-DEUX DOLLARS (32,00 \$)** par inscription à des cours de natation, dans les villes de Warwick, Victoriaville et Asbestos, à compter du 1^{er} janvier 2010, à l'exception des cours qui se donnent entre le 15 juin et le 15 août.

Ce montant de 32 \$ sera payé à raison de un cours par personne de janvier à juin inclusivement et de un cours par personne de septembre à décembre inclusivement.

Les cours qui seront défrayés aux termes de la présente résolution sont les cours de niveau débutant jusqu'au niveau junior 5 inclusivement.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**09.302 VÉLO TOUR KINGSEY INC. – Versement de la subvention
2009**

**09-252 RÉSOLUTION NO 09-252
VÉLO TOUR KINGSEY INC.
CONTRIBUTION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire soutenir Vélo Tour Kingsey inc. dont les activités sont très appréciées par la population qui utilise énormément les installations mises sur pied par cet organisme;
- 2 La ville a prévu une somme de 5 000,00 \$ au budget de l'exercice 2009;
- 3 Vélo Tour Kingsey inc. a présenté une demande de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** à titre de subvention pour l'année 2009 à Vélo Tour Kingsey.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les sommes nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus rapidement possible à Vélo Tour Kingsey inc.

**09.303 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS –
Projet de budget pour 2010**

**09-253 RÉSOLUTION NO 09-253
SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS
ADOPTION DU BUDGET 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans l'Entente intermunicipale entre la MRC d'Asbestos et les municipalités participantes pour la gestion du site d'enfouissement régional, il est prévu que le budget soit présenté à chacune de ces municipalités;
- 2 Le site a cessé ses opérations depuis le 19 janvier 2009;
- 3 Un montant de 22 000 \$ apparaît au budget pour la Brigade verte;
- 4 Les activités de la Brigade verte se déroulent à une date trop tardive;
- 5 Les sommes réservées pour ce projet pourraient être mieux investies;

6 Il y a lieu de mettre un terme à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BUDGET 2010.** La Ville de Kingsey Falls approuve les prévisions budgétaires de l'an 2010 pour le Site d'enfouissement régional d'Asbestos géré par la MRC des Sources à l'exception du montant de 22 000 \$ destiné aux activités de la Brigade verte.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

09,304 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des contribuables endettés envers la municipalité est déposée tel que le prévoit l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

09,305 AFFAIRES NOUVELLES

09,305.1 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS – Nomination des représentants de la ville

09-254 RÉSOLUTION NO 09-254 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est membre de la Corporation de développement économique des Bois-Francis;
- 2 Il y a lieu de renommer les représentants de la ville au conseil d'administration de cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur BRUNO GRENIER comme représentant de la Ville de Kingsey Falls au conseil d'administration de la Corporation de développement économique des Bois-Francis. Le conseil municipal nomme également le conseiller, monsieur CHRISTIAN CÔTÉ à titre de représentant substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à messieurs Bruno Grenier et Christian Côté et à la Corporation de développement économique des Bois-Francis.

09,306 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 40.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier